https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-8-janvier-2018-relatif-aux-commissions-consultatives-paritaires-competentes-a-legard-des-agents-contractuels-de-la-fonction-publique-hospitaliere/
Arrêté du 8 janvier 2018 relatif aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels de la fonction publique hospitalière
08/01/2018
Ce texte porte sur la composition et le fonctionnement des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels de la fonction publique hospitalière. Il comporte un titre dédié à l’Assistance publique – hôpitaux de Paris, prévoyant notamment que les représentants de l'administration à la CAP des agents contractuels de l'AP-HP sont choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A employés par celle-ci.